

Une autre vie s'invente ici



Journée des Paysages

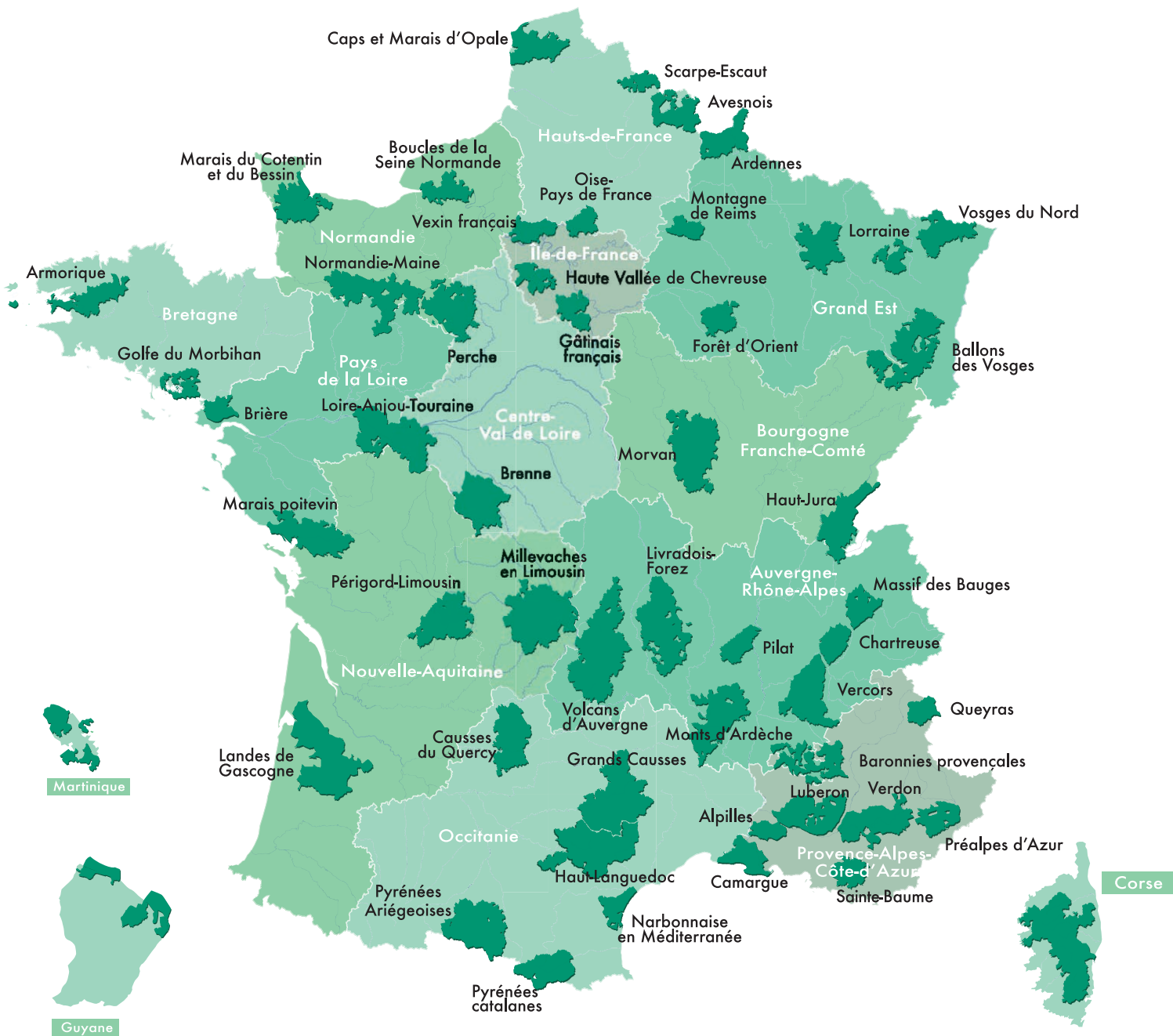
Trois thèmes : Plans de paysage, Observatoires Photographiques du Paysage, Affichage publicitaire



ACTES

Juin 2018

52 Parcs naturels régionaux de France



Parcs
naturels
régionaux
de France



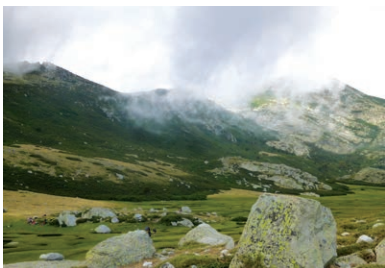
© Parc du Livradois-Forez



© Parc des Pyrénées arégoises



© Parc de Lorraine



© Parc de Corse



© FPNRF



© Parc du Vercors



© Parc du Morvan



© Parc des Pyrénées arégoises



© Anne Goussot - Parc du Queras, Juin 2015



© FPNRF



© FPNRF



© Parc du Pliat

Actes de la rencontre du 16 novembre 2017



S O M M A I R E

A/ INTRODUCTION

Le paysage, fondement des Parcs naturels régionaux et de leurs projets de territoires	P6
---	----

B/ PLAN DE PAYSAGE

Les appels à projets nationaux «Plans de paysage» 2013, 2015 et 2017	P7
Le Plan de paysage : A quoi ça sert ?	P10
Une singularité et une richesse paysagère à préserver face au déficit du changement climatique	P12
Le paysage, fédérateur du projet de territoire	P14
Présentation du Plan de Paysage du bocage boulonnais	P16



© Parc du verdon. Photo libre de droit.

C/ OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE

Un module cinématographique sur l'Observatoire Photographique du Paysage pour sensibiliser les élus et les habitants P18

Projet de recherche 2018-2020 : L'Observatoire Photographique du Paysage peut-il devenir un outil opérationnel de la planification et du développement rural ? P21

D/ AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Évolutions issues de la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages impactant les Parcs naturels régionaux ... P26

Le Parc Loire-Anjou-Touraine et la gestion de l'affichage : moyens, actions, principales ressources utilisées, questionnements P29

E/ DEBAT ET CONCLUSION

Expression libre : ce que les Parcs retiennent de la journée P32

Participants P34

A/ INTRODUCTION

Le paysage, fondement des Parcs naturels régionaux et de leurs projets de territoires

Pierre Weick, Directeur
Fédération des Parcs naturels régionaux
de France

La Loi paysage de 1993 constitue le premier texte législatif ayant donné un cadre aux Parcs naturels régionaux dans le Code de l'environnement.

Le paysage, le thème fondateur et une notion essentielle dans la politique des Parcs, a été soumis ces dernières années à une mise en retrait, le Grenelle de l'environnement ayant focalisé les énergies et l'attention des politiques publiques sur le domaine de la biodiversité.

Cette rencontre a pour objet d'échanger autour des nouveaux dispositifs introduits par la *Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages* de 2016, où le terme « paysage » comporte désormais un chapitre spécifique et de nouveaux articles se rapportant aux Parcs. Au-delà, cette loi vient reprendre pour ces territoires, certaines obligations sur les objectifs de qualité paysagère et les structures paysagères. Le texte a également favorisé la mise en cohérence de la loi française avec la Convention européenne du paysage dans laquelle ont été fixées différentes terminologies. Celles-ci ont été précisées et inscrites dans les obligations des Parcs naturels régionaux, pour ce qui concerne leurs chartes, y compris pour la publicité.

Le temps de débat coordonné et animé par Nicolas Sanaa, chargé de mission aménagement du territoire, à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, permettra de rappeler le rôle essentiel du paysage. Cette entrée en matière fondamentale pour les Parcs, à la différence de la biodiversité souvent plus conflictuelle, constitue par essence une approche majoritairement consensuelle. Le paysage favorise en effet l'intégration de toutes les dimensions de l'aménagement, du développement des territoires, ainsi que la question de la biodiversité, de l'environnement et de la nature, de manière concertée, à l'aide d'un dialogue permettant d'ouvrir l'action des Parcs à des champs nouveaux.



© Parc naturel Loire-Anjou-Touraine

Marie-Laure Thao, chargée de mission Chartes lors de son intervention, abordera les questions liées à la publicité, la loi ayant introduit de nouvelles dispositions, notamment celle relative à l'élaboration des Règlements Locaux de Publicité, conditionnée par la présence, au sein des Chartes, d'orientations ou de mesures afférentes à ce sujet. Il semble ainsi nécessaire, au regard de cette évolution sur le plan réglementaire, que les professionnels concernés puissent engager une réflexion sur les acceptions à inscrire derrière le terme « disposition ». Bien que différentes idées aient été évoquées, un certain nombre d'éléments reste encore à inventer autour de la publicité.

Enfin, la Fédération des Parcs naturels régionaux avec les ministères de la Culture, de la cohésion des territoires et le CGET ont initié, le 15 novembre dernier, un dispositif original construit à partir de la démarche des Ateliers hors les murs, menée pendant 10 ans avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy. La nouvelle version proposée consiste désormais à mobiliser des équipes étudiantes de disciplines différentes pour favoriser, dans les Parcs, l'élaboration de projets impliquant les acteurs locaux et répondant aux problématiques présentes. Suite à ces échanges fructueux, il est maintenant attendu que les différents regroupements d'écoles puissent prendre corps et que la dynamique inter-école /Parcs soit prochainement impulsée.

Les appels à projets nationaux « Plans de paysage » 2013, 2015 et 2017

Gilles de Beaulieu, Chargé de mission Paysage
Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Courriel : gilles.de-beaulieu@developpement-durable.gouv.fr

Une reconnaissance confortée au plan national

Le ministère de la Transition Écologique et Solidaire a lancé en 2017, son troisième Appel à projet plan de paysage, pour lequel sept Parcs naturels régionaux ont été désignés lauréats, portant désormais leur nombre à quatorze territoires primés, également membres du club plans de paysage. Le Parc du Golfe du Morbihan s'est également vu récompensé pour la seconde fois consécutive.

Ce choix exprime la volonté du ministère de dépasser le clivage actuel entre « paysage remarquable » et « paysage ordinaire ». L'objectif est, tout au contraire, de créer des synergies avec les territoires ruraux en manque d'ingénierie, pour lesquels les Parcs peuvent donc faire office de relais et de soutien et contribuer à la structuration d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.



© FPNRF

Être lauréat à l'Appel de projet plan de paysage, combien ça rapporte ?

Chaque équipe lauréate se voit accorder une rétribution financière de 30 000 euros, pour une convention s'échelonnant du diagnostic à la rédaction du plan d'actions. Ce montant s'accompagne d'un effet d'entraînement positif et d'une plus grande aptitude à pouvoir mobiliser un soutien régional, en raison de la présence d'une convention et d'un projet clairement défini. Au-delà de l'aspect budgétaire, l'appartenance au club plans de paysage destiné à la capitalisation d'expériences et à l'échange de pratiques, permet aux différents territoires lauréats de bénéficier de réflexions méthodologiques.

Parcs / plans de paysage : pourquoi ça marche ?

L'accueil particulièrement favorable des plans de paysage dans les territoires de Parcs, semble avant tout provenir de l'existence d'une philosophie commune, basée sur un principe d'adhésion. En effet, tout comme pour les Chartes de Parc, les plans de paysage requièrent la mise en place d'une dynamique de projet continue, à conduire avec les acteurs locaux. Le plan de paysage constitue, en ce sens, l'outil favorisant un ancrage au territoire, le plus profondément possible, grâce à une méthodologie basée sur la concertation.

Sonder le territoire, de l'âme aux racines

S'enraciner dans un territoire implique en premier lieu, une connaissance approfondie dont ne bénéficient pas toujours certains acteurs, pour lesquels la notion de paysage s'avère abstraite, nécessitant de fait un travail de pédagogie préalable. Plus leur identité paysagère sera valorisée, plus les territoires seront attractifs et disposeront d'une capacité à créer des politiques d'aménagement pertinentes. Il s'agit donc de faire prendre conscience aux acteurs locaux, du travail « à poursuivre avec inventivité » pour être en mesure de répondre localement aux enjeux de la transition énergétique et à ceux des mutations.



© Parc naturel du Vexin français

S'enraciner, c'est également disposer d'une aptitude à sensibiliser et mobiliser les différents acteurs du territoire. Le plan de paysage s'inscrit dans la Convention européenne du paysage qui fait référence aux « paysages tels que perçus par les populations ». La concertation est au cœur de la méthodologie. Ce point est primordial car il permet aux acteurs locaux d'exprimer leurs préoccupations et de mettre en lumière toutes les « aspérités » présentes dès l'amont du projet. Se rapprocher du réseau permet ainsi d'appréhender les difficultés rencontrées par chacun et les voies par lesquelles les problèmes ont été résolus.

Inscrire l'approche paysagère dans la durée

Deuxième socle des plans de paysage, l'acculturation, consiste à prendre conscience des différentes visions présentes sur le territoire, pour permettre à chacun d'acquiescer une bonne lisibilité d'ensemble. Il s'agira ensuite d'arriver à pouvoir faire la distinction entre l'intérêt particulier et l'intérêt général à faire aujourd'hui figurer tout en haut des priorités. A l'image du paysage et du plan de paysage,

ce dernier impliquera des choix pour donner davantage de légitimité aux décisions prises et ainsi aboutir à des changements s'inscrivant dans la durée.

Différentes formes d'accompagnement pour dépasser les blocages : le club

Mission essentielle, l'entre-aide s'organise au sein des plans de paysage par le biais du club qui favorise la mise en réseau des territoires et par l'assistance à maîtrise d'ouvrage apportée par l'État. Les chargés de mission paysage en Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont également là pour tenter de recourir aux compétences manquantes dans les territoires, accompagner les missions et mobiliser tout leur réseau « paysage ». Pour le ministère, valoriser les actions relève également du champ de l'entre-aide.

Anticiper et inventer les territoires de demain

Reflète de notre société, les paysages changent. Suite au constat de mutations, pour l'heure déjà extrêmement puissantes, de quels moyens bénéficions-nous pour contrer celles-ci ? Disposons-nous réellement d'éléments requis pour y faire face ? A partir de quelles solutions réinventer dès lors nos paysages de demain ?

Dernier pilier des plans de paysage, « inventer » consiste à ne pas subir, en l'absence de réponses adéquates, la modification des paysages trop souvent perçus sous l'angle du traumatisme. C'est au-delà, savoir porter un autre regard pour pouvoir désormais faire de ce défi un atout, le paysage disposant d'une formidable capacité à pouvoir mobiliser, dans les territoires, les différents leviers et l'ensemble des forces-vives présentes. En effet, dès lors qu'un travail de communication le plus ouvert possible est engagé sur ces projets, apparaissent des acteurs jusqu'alors insoupçonnés et pouvant concourir à l'avancement de la réflexion.



© J.Palle - Parc naturel des Volcans d'Auvergne



Un nouveau paradigme pour le plan de paysage ?

▼ le plan de paysage doit-il être associé à une démarche d'urbanisme pour pouvoir candidater à l'appel à projets ?

Il est aujourd'hui question de faire évoluer ce procédé, assez fortement établi lors des premières éditions, l'objectif étant d'aboutir à l'élaboration de plans de paysage opérationnels. Le nouveau cadre général de l'appel à projets est davantage amené à concerner les questions de transition et de savoir comment construire les plans de demain. Toutefois, bien que ceux-ci puissent dorénavant porter sur des thématiques extrêmement variées, leur opérationnalité sera à démontrer. Le ministère a pour attente que les territoires candidats puissent se questionner au sujet de la problématique présente et qu'ils puissent ensuite avoir une ambition compatible avec leurs moyens.

▼ Les Parcs ayant pour préoccupation le financement de leurs partenaires, les 30 000 € s'appliquent-ils uniquement à de l'ingénierie ou peuvent-ils concerner également de la prestation d'intervention ?

Les 30 000 euros alloués aux équipes lauréates peuvent être utilisés dans le segment allant du diagnostic jusqu'à la rédaction du plan d'actions selon le choix du territoire, le plus important étant que ce montant puisse contribuer à l'avancée du projet. En raison du cadre contraignant de la convention, il sera ensuite question de voir « au cas par cas ». Par ailleurs, certains Plans de paysage ayant finalisé leur

plan d'actions, le ministère porte à présent sa réflexion sur l'accompagnement de leur réalisation.

▼ Les territoires où une réflexion paysagère a préalablement été conduite peuvent-ils être candidats aux appels à projets pour mettre en œuvre les Plans de paysage existants ?

En 2017, la convention plans de paysage, alors très linéaire, a été modifiée, l'objectif étant d'aboutir à la rédaction du plan d'actions et le ministère souhaitant voir les financements ciblés selon les besoins. Certains des lauréats 2017, disposant de diagnostics paysagers ont inscrit, au cœur de leur proposition, la question de la concertation alors manquante et sur laquelle ils s'impliqueront.

Au-delà des appels à projets, il existe le club plans de paysage, auquel le ministère souhaite, pour l'année 2018, favoriser l'accès aux territoires non primés, engagés dans ce type de démarches, pour accompagnement offert par les services de l'État.

▼ Est-il envisagé que cet appel à projets puisse être ouvert chaque année

Le principe d'annualisation a été annoncé lors du séminaire d'accueil des nouveaux lauréats 2017, les territoires devant proposer leur candidature au moment où ceux-ci se sentent prêts à s'engager et alors que la maturation s'est opérée.



Le Plan de paysage : A quoi ça sert ?

Laure Chevillard, chargée de mission paysages
Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
Courriel : l.chevillard@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Une réflexion impulsée par une gouvernance locale partagée

Cette candidature à l'Appel à projets de plan de paysage 2017 a été réalisée à l'initiative d'un groupement de communes. La démarche, encadrée au plan technique et méthodologique par le Parc, a donné lieu à un conventionnement, pour lequel la commune pilote d'Auzat s'est vue désignée « chef de file » des communes associées (soit maître d'ouvrage principal du Plan de paysage).

La récente fusion des intercommunalités ne permettait pas à la Communauté de communes de la Haute-Ariège de se positionner politiquement, financièrement et techniquement dans la démarche au moment de la candidature à l'appel à projet 2017. Toutefois, ce projet n'ayant pas été retenu lors de l'édition 2013, il est aujourd'hui question de renouveler la candidature du Haut-Vicdessos en 2018, avec un portage consolidé dans lequel l'ensemble des partenaires aura un rôle bien identifié.

Un secteur en reconversion économique



Située en limite Est du Parc des Pyrénées ariégeoises, cette vallée montagnarde, forte de contrastes paysagers saisissants, a connu d'importants bouleversements socio-économiques au fil de l'histoire qui ont fortement impacté son identité, ses paysages et ses équilibres naturels. La présence de la seule usine d'aluminium intramontagnarde pendant un siècle a notamment entraîné un affaiblissement des activités agro-pastorales et une déprise agricole progressive mais très marquée provoquant une fermeture spectaculaire des paysages. A la fermeture de l'usine Péchiney en 2003, une politique de reconversion autour du tourisme et des sports de pleine nature, a été menée, assurant la mise en place d'équipements importants mais prenant peu en compte les espaces quotidiens et de proximité. Les acteurs locaux se trouvent aujourd'hui confrontés à une importante remise en question de l'identité de la vallée et de ses perspectives futures.

Un fond de connaissance important comme fil conducteur

Ce territoire singulier dispose d'atouts permettant de conduire une démarche de Plan de paysage pouvant l'accompagner dans la recomposition d'une identité territoriale partagée et la définition de nouvelles perspectives. Il bénéficie notamment de la présence d'un Observatoire Homme Milieu conçu en 2009, par l'institut Environnement et Écologie du Centre national de la recherche scientifique, qui réalise un important travail de recherche interdisciplinaire novateur et de rayonnement international. Cela contribue à faire aujourd'hui de cette vallée, sans doute, l'une des mieux connues des Pyrénées.

L'objectif du plan de paysage du Haut-Vicdessos est d'explorer ce fond de connaissance exceptionnel pour permettre l'identification des enjeux présents. Il pourra également s'appuyer sur des outils existants tel que l'observatoire photographique du territoire, accessible sur



© Parc naturel des Pyrénées Ariégeoises

internet à partir duquel ont pu être analysée les évolutions depuis le siècle dernier. Toutefois, comment transposer les analyses produites en éléments d'aide à la définition et à la décision du projet local ? Comment rendre ces données accessibles à tous et de les mettre en débat ? En effet, si le travail mené par l'Observatoire Homme Milieu permet d'accéder à une connaissance très fine des dynamiques paysagères en œuvre, la démarche de plan de paysage consistera à mettre en partage les éléments du diagnostic pour une concertation active avec les habitants. La mutation de ce paysage étant également de nature socio-économique, il s'agira donc de faire émerger, à travers le partage de ce diagnostic élaboré, les différents points de vue concernant les orientations et les perspectives à définir pour les paysages du futur.



© Parc naturel des Pyrénées Ariégeoises

Le territoire palimpseste

Le choix affirmé

Bien que leurs échelles soient différentes, il pourrait être intéressant de se référer à d'autres exemples de déprise industrielle comme celles menées en Vallée de la Bruche ou à Saint-Amarin dans les Vosges. Pour une région, peut être également cité le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, pour lequel s'est posée la question de faire disparaître ou de conserver les traces d'un passé mémoriel prégnant. Le bassin minier a finalement retenu la préservation de cet élément identitaire de l'histoire locale, avec le souhait d'en faire un patrimoine mondial. Concernant l'exemple du plan de paysage du Haut-Vicdessos, la démolition de l'usine constitue-t-elle un choix purement industriel et économique, ou s'agit-il d'une volonté locale assumée et débattue ?

Philosophies adverses

Les premiers plans de paysage ont été initiés sur le territoire du Parc des Ballons des Vosges en 1990. En amont de leur mise en place, une usine, implantée à proximité de la ville de Fraize, a fait l'objet d'une démolition sans concertation préalable, dans l'optique de faire disparaître le traumatisme lié à l'histoire industrielle locale et son déclin.

Vingt ans après, dans la vallée de Saint-Amarin, il a été choisi, à l'inverse, de tirer partie du bâtiment conservé en vue de lui donner une seconde vie. La comparaison de ces deux approches révèle une évolution de prise de conscience vis-à-vis de ce traumatisme, également justifiée par le passage d'une génération.



Une singularité et une richesse paysagère à préserver, face au déficit du changement climatique

Monique Cassé, directrice
Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
Courriel : monique.casse@golfe-morbihan.bzh

Deux approches paysagères conduites pour un territoire fortement soumis à pressions

Le Parc du Golfe du Morbihan a été primé consécutivement aux appels à candidatures plan de paysage 2015 et 2017.

Le premier projet lauréat dont le plan d'action est aujourd'hui en phase de restitution, a été mis en place pour répondre à la problématique de report d'urbanisation et de mutation paysagère auxquels sont actuellement soumis les espaces rétro-littoraux.

Le second projet de plan de paysage, amené à démarrer prochainement, concerne l'entrée spécifique du renouveau de la végétation arborée du trait de côte du Golfe du Morbihan, enjeu notable, faisant la valeur esthétique, emblématique et touristique de ce territoire. Réparti autour du littoral du Golfe, concernant 19 communes, la bande côtière ainsi que l'ensemble des îles et ilots du Golfe, le projet se situe sur le périmètre d'un site inscrit. Ici a été engagé un travail de révision dont la réflexion sera nourrie par le plan de paysage. Cette partie de territoire disposant d'une valeur reconnue, fait également l'objet d'une pression considérable, en raison de son attractivité.

Un renouveau végétal à inventer

Le projet de plan de paysage qui concerne cinq des onze entités paysagères du Golfe du Morbihan prend sa source dans le diagnostic paysager et les orientations paysagères figurant dans la Charte du Parc.

Les premières réflexions ont été initiées à partir de représentations datant du début du XXe siècle, révélant la présence d'un paysage pelé de lande dépourvu d'arbres. L'évolution des conifères, par la suite implantés en bord de côte, renvoyant à l'imaginaire collectif et à l'image véhiculée d'une forêt implantée sur l'eau, à laquelle les acteurs



locaux portent un fort attachement, figure pourtant en décalage avec la réalité. Au constat alarmant d'une végétation dégradée, en fin de vie pour certaines plantations, s'ajoutent les effets d'érosion et de submersion marine, avec pour principale conséquence une disparition des arbres s'associant au recul du trait de côte.

Le renouvellement, à venir, de la strate arborée liée à des usages revendiqués par de nombreux acteurs et qui permettent également d'occulter une urbanisation importante, questionne ainsi les éléments qui pourront dorénavant être visibles. Au-delà, cette problématique met en lumière celle des pressions s'exerçant sur le territoire, la résilience au changement climatique des espèces renouvelées ou encore, le rôle fondamental de la biodiversité.

Impliquer les acteurs locaux au cœur de la réflexion et valoriser leurs résultats

Le Parc a aujourd'hui pour ambition de corréliser sa démarche de plan de paysage à l'ensemble de son travail. Il dispose notamment d'un Observatoire Photographique du Paysage reconduit annuellement depuis treize ans, auquel

sera articulée la réflexion. Des parcours paysage, adossés chaque année à une thématique différente, sont organisés à pied ou en mer avec les acteurs du territoire (élus, associations, habitants, partenaires de l'État, organismes publics). Trois circuits dédiés au partage des constats, à l'identification de partenaires complémentaires et à la désignation de questions devant amener au diagnostic partagé, sont prévus dans ce cadre.

Le Parc projette d'autres temps de rencontre, comme l'organisation d'un colloque consacré au diagnostic et à la définition des objectifs de qualité paysagère. Il souhaite développer le volet maritime de l'Observatoire Photographique du Paysage, dont les reconductions seront réalisées avec les acteurs également associés à toutes les étapes du programme d'actions. Le Parc en partenariat avec l'association Télé d'ici, avec laquelle il a collaboré à l'occasion du premier plan de paysage, souhaite également travailler avec des écoles à partir d'outils vidéographiques. Il envisage aussi de porter sa réflexion sur la question des indices de biodiversité, en testant un protocole mis en place par l'Association de la forêt privée.

Un comité de pilotage composé des principaux acteurs institutionnels viendra encadrer la construction de l'approche « paysage ». Parallèlement, la démarche viendra prendre appui sur les réflexions conduites par un expert, ancien chercheur de l'Institut National de la Recherche Agronomique.

L'approche paysagère conduite dans le cadre du plan de paysage sera ensuite versée dans l'étude de Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Vannes, en début de révision, avec lequel celle-ci pourra s'articuler. Elle figurera également comme une action stratégique du Schéma de Mise en Valeur de la Mer « Golfe du Morbihan » en cours de révision, le Plan de paysage étant distingué comme l'outil de réponse à l'enjeu de renouvellement.

Un ensemble de défis venant questionner l'avenir du territoire

Le défi auquel le Parc est aujourd'hui confronté découle d'un paradoxe opposant deux perceptions : l'une prenant naissance dans la vision conservatrice d'un « paysage carte postale » auxquels se rattachent les nombreux enjeux s'exerçant sur ce trait de côte, en lien à l'urbanisation, au développement, aux activités économiques et de loisirs ; l'autre reposant sur le constat alarmant d'une structure arborée fortement dégradée auquel il convient désormais de remédier. Pour autant, les questions afférentes au déboisement et au dépérissement d'une



végétation risquant d'impacter, pour l'avenir, l'image de ce territoire singulier, impliquent, quant à son renouvellement, un considérable travail d'investivité. Au-delà, celui-ci induit la mise en place d'une démarche d'expérimentation *in situ*, pour aboutir à l'intégration de ce projet dessinant le territoire du vingt-deuxième siècle.



Le paysage, fédérateur du projet de territoire

Simon Paillet, architecte, urbaniste
Parc naturel régional du Massif des Bauges
Courriel : s.paillet@parcdesbauges.com

Dialectique paysagère

Le plan de paysage, pour lequel le Parc naturel régional du Massif des Bauges s'est à nouveau vu désigné lauréat, se réalise en lien avec l'agglomération de Chambéry.

L'existence de multiples porteurs de projets dont la vision hétérogène paraît quelque fois complexe à accorder, contribue à faire du paysage une résultante et « un élément de contexte plus ou moins menacé ou impacté par des projets d'aménagement et la difficulté à tenir une exigence paysagère ».

Ce constat amène ainsi à se questionner à propos des acteurs portant une attention au paysage : qui sont-ils, quel est leur mission, comment souhaitent-ils aborder la question paysagère ?

Les structures de Parcs naturels régionaux relevant de cette typologie d'acteurs concernés, bénéficient des moyens requis à l'instauration d'un consensus. Ceux-ci oeuvrent également afin que les collectivités soient en mesure de devenir acteurs du projet, concourant ainsi à extraire le paysage de sa dimension « résultative ».



© Parc naturel du Massif des Bauges

Un thème fédérateur

Source d'attractivité du territoire, le paysage fait par ailleurs figure d'argument identitaire pour les populations locales. La question complexe de l'identité du territoire et de l'identité rurale, pour laquelle de multiples réponses peuvent être apportées, nécessite l'apport d'un autre regard par le biais duquel le paysage en tant « qu'enjeu et outil politique », est mis au cœur des projets. Pour les Parcs, il est fondamental que cette question puisse être portée de manière plus transversale par les élus en charge de politiques sectorielles et/ou de projets d'aménagement. Cela constitue « une autre façon de faire » et l'une des réponses à apporter peut consister à construire, pour un projet d'aménagement ou d'urbanisme, un ensemble d'attitudes méthode, gouvernance, réponse technique, de réponses ou d'interventions.

D'autre part, les élus possédant chacun une notion du paysage leur étant propre, le travail conduit dans le cadre du plan de paysage a ainsi concouru à ce qu'il soit redéfini de manière commune. En effet, lorsqu'une démarche d'approche paysagère est mise en partage avec l'ensemble des acteurs, cette logique patrimoniale reste effective pour la majorité des politiques paysagères locales. Le patrimoine fournissant un argument consensuel et fédérateur, le projet semble de ce fait, pouvoir se légitimer plus aisément « dans un passé retravaillé que dans un futur incertain ». Le travail prospectif de projet et la projection du paysage dans l'avenir, représente pour sa part, une étape source de nombreux questionnements, bien qu'elle permette aux élus de percevoir le rôle politique joué par le paysage, au-delà de son aspect esthétique, symbolique ou patrimonial.



© Parc naturel du Massif des Bauges

Le paysage, le socle aux projets spatiaux

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges souhaite aujourd'hui faire de son plan de paysage une opportunité pour d'une part, repenser et enrichir les éléments de la



© Parc naturel du Massif des Bauges

planification et d'autre part, rendre plus qualitatif les projets opérationnels. Il est en effet question de venir adosser le travail d'approche paysagère à un Plan local d'urbanisme intercommunal en cours de réalisation sur l'agglomération chambérienne. Il permettra d'enrichir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et de procéder à la réalisation de zooms dans le cadre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques et/ou sectorisées.

Son élaboration donnera également lieu au renforcement de l'opérationnel, la démarche menée dans ce cadre offrant la possibilité aux élus de repenser l'urbanisme et le développement de leur territoire, de réinterroger les modes d'urbanisation des villages et des bourgs, mais également s'inscrire dans la continuité ou de réinventer le « vivre ensemble ». C'est aussi repenser la manière d'appréhender

les projets d'aménagements et œuvrer de sorte que chaque collectivité concernée en devienne l'acteur central. Enfin, en plus d'associer les habitants à la phase de mise en œuvre du projet, de les confronter aux éléments de compréhension afférant à la création d'espace public, la réhabilitation ou la reconversion d'ensemble bâtis, l'installation de nouveaux bâtiments agricoles, le plan de paysage constitue un accélérateur de la transition énergétique et de l'amélioration du cadre de vie.

Une approche transversale innovante pour atteindre des objectifs de qualité paysagère et repenser l'aménagement du territoire et les politiques sectorielles

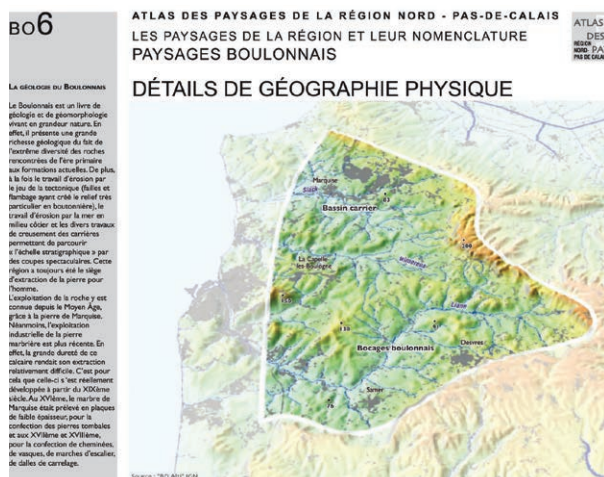
Au-delà de son apport à la planification, à l'opérationnalité et de sa capacité à mobiliser les acteurs du territoire, le plan de paysage servira à déterminer un ensemble d'objectifs de qualité paysagère dont les prescriptions permettront d'alimenter la révision de la Charte du Parc.

Pour le Parc, la définition de ces objectifs de qualité paysagère, des orientations et mesures permettant de les mettre en œuvre, renvoie à la nécessité de partager cette vision commune et singulière du territoire. Elle met également en lumière l'importance de communiquer sur les différentes mutations auxquels celui-ci est aujourd'hui soumis. Il est en outre impératif d'apporter aux politiques sectorielles une plus-value paysagère afin de les rendre plus perméable entre elles, la pérennité du plan de paysage relevant étroitement de la démonstration de son caractère transversal et pluridisciplinaire. Collaborer avec les nouveaux partenaires et guider l'ensemble des acteurs publics ou privés en vue de leur apport à l'évolution du territoire semble, de même, incontournable. En effet, au regard des transformations à venir, il paraît fondamental que les collectivités soient en mesure de guider l'ensemble des acteurs privés apportant une contribution notable à l'aménagement.

Présentation du Plan de Paysage du bocage boulonnais

Perrine Morin, chargée de mission aménagement du territoire et paysages
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Courriel : pmorin@parc-opale.fr

Mobilisation pour une trame bocagère fragile à préserver



Proposé par le Parc des Caps et Marais d'Opale, ce plan de paysage dédié au bocage boulonnais a été récompensé à l'occasion de la troisième édition nationale d'appel à projets.

Les paysages du Boulonnais, à l'intérieur desquels figurent deux entités, celle du bassin carrier qui dispose déjà de son plan de paysage et celle du bocage, ont spécifiquement été identifiés dans l'Atlas des paysages, réalisé en 2005 par la Direction Régionale de l'Environnement. Ces paysages remarquables ont été représentés dans le Plan de Parc, à l'occasion de la révision de Charte en 2013.

Le Marais audomarois qui bénéficie d'un label UNESCO « Man and Biosphere » et le Grand Site des deux caps Blanc-nez Gris-nez, sur lequel une Opération Grand Site a été engagée, bénéficie d'outils de protection pour deux des paysages exceptionnels du Parc. Aucun instrument de

préservation n'avait, en revanche, été mis en place pour le bocage boulonnais. Ce constat a ainsi conduit le Parc à mentionner comme mesure dans sa Charte, l'élaboration d'un plan de paysage spécifique à cette unité paysagère, où plusieurs documents d'urbanisme et de planification (4 PLUi, et 3 SCoT) sont en cours ou ont été approuvés.

En amont du dépôt de candidature, la constitution d'une équipe de projet pluridisciplinaire interne au Parc, a permis d'identifier de manière conjointe et transversale les enjeux présents, les objectifs et les actions à mettre en œuvre.

Les caractéristiques d'un paysage singulier, aujourd'hui questionnées par d'importantes dynamiques en cours

Composé de prairies, de trames arborées, ponctué de villages, de hameaux et de petit patrimoine, le bocage boulonnais constitue un paysage diversifié, auquel sont également rattachées certaines pratiques agricoles. La crise de l'élevage, à laquelle les exploitants font face, a engendré une évolution rapide des usages. Le retournement des prairies, l'arrachage des haies, mais aussi la diversification de certaines activités, sont venues impacter le paysage. D'autres dynamiques ont de fortes répercussions sur le bocage boulonnais, débat à l'urbanisation et à l'augmentation du boisement.

Situé aux portes de Boulogne et à proximité du littoral, le Parc soumis à une pression foncière notable, demeure également confronté à la question du dérèglement climatique. Sur ce territoire où le bois-énergie est en pleine expansion, la chalarose, présente depuis 2011 décime les frênes, qui constituaient jusqu'à présent 40 % des boisements du Parc.



© Parc naturel des Caps et Marais d'Opale

Au regard des nombreuses évolutions amenées à modifier ses paysages, le Parc a souhaité intervenir en faveur du caractère bocager de cette unité singulière. Il lui a avant tout semblé fondamental d'appréhender ce travail d'approche paysagère sous l'angle « du perçu » mais également à travers la manière dont les acteurs locaux vivent et pratiquent leur territoire. Quatre objectifs principaux ont ainsi été définis pour le projet de bocage boulonnais :

- accompagner la vocation agricole ;
- conserver un caractère bocager ;
- accompagner l'évolution du bocage ;
- augmenter la résidence du territoire.

La nécessité d'un projet d'intérêt général, révélé par l'urgence liée à la crise agricole, l'a également conduit à retenir un travail d'animation collectif.

Vers la co-construction partagée d'une stratégie de territoire

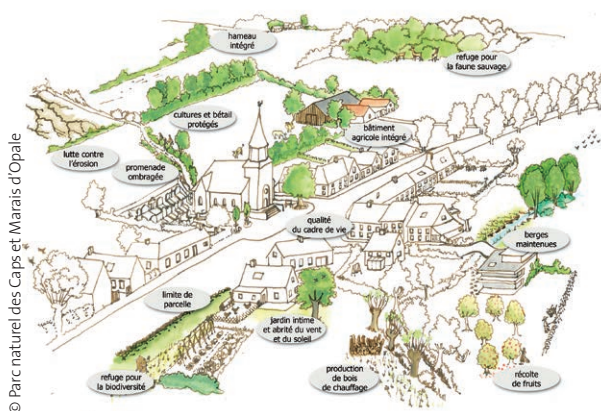
Ce temps de réflexion partagée comprendra la réalisation d'une enquête ethnologique, conduite auprès des acteurs du bocage, ainsi qu'un volet d'analyse écosystémique destiné à mettre en lecture des aspects anthropologiques et l'apport au plan économique du paysage. L'engagement d'un travail prospectif autour des formes d'évolution du bocage dans les représentations mentales sera également mené par l'université de Lille et le Centre National de la Recherche Scientifique avec lesquels le Parc collabore.

A plus court terme, sera lancée une démarche participative, en deux étapes, à l'attention des acteurs : élus, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, habitants, commerçants, vivant et pratiquant le territoire. Cette approche consiste

tout d'abord à réunir l'ensemble des personnes ressources concernées, lors d'une journée de forum ouvert. Les thématiques définies par les participants serviront de support aux échanges suivants plus à approfondir.

Un comité technique composé d'une douzaine de personnes représentant des intercommunalités, chambre d'agriculture, structures partenaires, élus, a été constitué en vue d'impulser une participation large et qualifiée d'acteurs locaux.

Le comité technique se réunira pour procéder à la synthèse des éléments saillants apparus lors des échanges. La stratégie sera soumise pour validation au comité de pilotage. Des ateliers de co-construction pour affiner les actions prioritaires, sont organisés avec les personnes mobilisées pour le forum. Le Parc, dont l'ambition est de faire de son plan de Paysage « un véritable outil de projet », souhaite tester des actions dès 2018 en vue d'évaluer leur efficacité, avant de finaliser le programme d'actions en 2019.



© Parc naturel des Caps et Marais d'Opale

Un module cinématographique sur l'Observatoire Photographique du Paysage pour sensibiliser les élus et les habitants

Philippe Harel et Daniel Quesney, réalisateurs.

Philippe Harel : phil.harel@hotmail.fr

Daniel Quesney : dqpaysages@free.fr

Les origines du projet

La création de modules « à la demande » a été pensée dans le cadre du projet de film documentaire à compte d'auteur, réalisé par Philippe Harel et Daniel Quesney à l'occasion des 25 ans des Observatoires Photographiques National du Paysage.

Cette démarche destinée au recueil des différents Observatoires Photographiques du Paysage, issus des itinéraires historiques et d'approches plus récentes, vient restituer le témoignage d'experts et d'acteurs ayant apporté leur contribution à la réalisation d'observatoires.

La matière considérable récoltée lors des soixante entretiens réalisés pour le documentaire principal, a incité les

réalisateurs à proposer la production de modules complémentaires aux Parcs souhaitant bénéficier d'un support à la sensibilisation des acteurs de leur territoire, comme élus des Vosges du Nord, Pilat, Brenne, Golfe du Morbihan, Haut-Languedoc.

Chacun de ces modules, conçus à partir d'une série d'entretiens menés auprès de personnes ressources volontaires, viendra s'adosser aux singularités de chaque dispositif, dont il mettra en lumière les spécificités inhérentes.

La forme des modules se différencie en fonction de leur ancienneté, des entretiens qui ont été produits mais également des éléments survenant dans les lieux où les Observatoires Photographiques du Paysage sont conduits.



© Sophie Ristelhueber / © Michel Fropier / Julien Marceau

Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional du Pilat (Itinéraire 1). Pélussin. Aux rivières : 1994, 1998, 2002, 2006, 2012, 2015.



© David Lédan

Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, Sarzeau : 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2013, 2014.

Des pas de temps variables

▼ Comment l'exploitation de ce module est-elle envisagée ?

Les séquences du film sur le littoral du Golfe du Morbihan seront reprises dans le cadre du plan de paysage et les nombreux rushs réalisés pourront servir lors d'ateliers et de colloques. Le Parc du Golfe du Morbihan projette, par ailleurs, de valoriser l'ensemble du module dans le travail filmographique prévu avec les acteurs et les habitants.

Pour le Parc du Pilat, le premier montage permettra de confronter l'équipe « à une certaine réalité » de l'outil, utilisé au quotidien. Les propositions émises par la présidente et les différents agents ayant apporté leur contribution aux entretiens *in situ* et dans les locaux de la Maison du Parc, favoriseront l'apport de pistes d'utilisation de l'Observatoire. Si pour l'heure, aucun objectif de valorisation très précis de l'outil n'a encore été défini, celui-ci pourra être mobilisé dans un intervalle de temps plus lointain et selon les questions qui se poseront alors.

▼ Une échéance a-t-elle été fixée pour la production du document ?

La réalisation des différents entretiens destinés à venir alimenter l'ouvrage s'est avérée très chronophage. Contrairement aux modules devant être restitué aux Parcs dans des délais assez proches, aucune date butoir n'a été déterminée pour ce film, entrepris à partir de de l'intérêt personnel des auteurs porté à l'outil et aux territoires.

Quelle plus-value effective de l'Observatoire Photographique du Paysage au projet de territoire

▼ Une prédisposition de l'outil à favoriser une plus grande transversalité entre les politiques sectorielles ?

L'Observatoire Photographique du Paysage constitue un outil permettant de sensibiliser et d'alerter sur l'état et l'évolution des territoires ruraux. Au regard de ce constat, ne serait-il pas pertinent de réaliser un film traitant non pas de l'outil, mais dressant le bilan de la politique conduite par les Parcs en matière d'Observatoire Photographique du Paysage depuis leur mise en place, à faire ensuite remonter aux ministères en charge des différentes politiques sectorielles ? Quels enseignements tirer ? De quelle manière dresser le portrait de ces territoires ruraux singuliers que sont les Parcs, de leurs enjeux et de leurs évolutions ?

▼ Mettre l'image au service du projet de paysage

Pour le ministère, dont la préoccupation consiste à soutenir des outils opérationnels et des connaissances à même d'apporter une contribution à la définition du projet, il s'agit avant tout de produire un film sur le paysage et la photographie en tant qu'outil de révélation de l'état du paysage. Par ailleurs, si l'on souhaite dépasser l'approche sectorielle, nous devons réunir les outils et faire que l'ensemble des acteurs concernés puisse œuvrer en direction d'un objectif commun.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE





Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (Itinéraire 13). Le Mesnil Saint-Denis - VC6 - La croix Mathurine : 1998, 2000, 2007.

▼ L'opérationnalité : une problématique posée dès l'initial

Ce film, dédié aux Observatoires Photographiques du Paysage, focalise en premier lieu l'attention sur la parole d'acteurs, plaçant, au fil des soixante entretiens, le territoire au premier plan : comment ils appréhendent et comment à travers l'outil ils le redéfinissent aussi. Ce dispositif, ayant pour rôle premier de contribuer à la constitution d'une connaissance, est également tenu de s'articuler aux projets, une fois cette culture du sensible établie. Dès la création des premiers itinéraires, l'outil a été mis en œuvre dans l'objectif de concourir à un ancrage plus profond et à une meilleure compréhension des politiques publiques.

Au-delà, celui-ci devait, pour lors, favoriser l'apport d'un système de mesure des phénomènes de transformation des paysages, dont les informations extraites seraient ensuite mobilisées dans le cadre des projets. L'Observatoire dispose donc, en ce sens, d'un caractère véritablement scientifique.

▼ Un support pluriel apte à évoluer dans le temps

La présence de trois types d'usages de la photographie constitue, dans l'antériorité des politiques paysagères en France, un élément marquant. La mise en cohérence de la sensibilisation et de l'opérationnalité, volet succédant à l'observatoire historique pour lequel il a été fait appel aux grandes signatures de photographes professionnels et à une mobilisation citoyenne impulsée par l'état, pourra permettre à l'avenir, d'observer l'évolution d'un procédé instauré de manière choisie et non prescrite.

▼ Vers une plus grande opérationnalité des outils

La transdisciplinarité, en tant qu'approche méthodologique, implique la réalisation d'une analyse critique des clichés, la mesure et l'évaluation des phénomènes d'évolution majeurs par rapport aux mutations secondaires permettant d'aboutir à la définition de stratégies pertinentes. Tout comme les plans de paysage évoluent, l'intégration des Atlas et des outils photographiques, à la démarche de projet reste à poursuivre. Il est en effet fondamental que l'ensemble des outils puisse toujours évoluer vers une direction opérationnelle.

▼ Un dispositif de la représentation paysagère, impulsant les échanges et le débat

L'utilisation de la photographie en tant qu'outil artistique ou en tant qu'outil illustratif, 25 ans, après les clichés de l'Observatoire Photographique du Paysage parlent, font parler, interrogent et font prendre des positions. Le Parc demeure conforté dans l'idée que ce dispositif pourra être mobilisé selon ses attentes, à la condition de croiser les regards et en gardant à l'esprit le contexte dans lequel cette démarche a été conduite, à l'origine. Une fois cette prise de conscience établie concernant le « patrimoine génétique » et les caractéristiques fondamentales inhérentes à l'Observatoire, peut alors s'engager une discussion dépourvue de toute ambiguïté. Chacun ayant des attentes particulières par rapport à cet outil, il semble également important de garder en mémoire l'idée que l'Observatoire Photographique du Paysage constitue l'un des outils de la représentation, à partir desquels nous travaillons pour le paysage.

▼ Un dispositif autonome à même de s'adapter

Il s'agit d'un outil également médiatique dont l'usage sera amené à varier selon les territoires. L'année dernière une exposition créée à partir de l'Observatoire Photographique du Paysage. A la demande d'un principal de collège, celle-ci a ensuite été installée à l'établissement, à l'occasion de journées portes ouvertes. L'exposition a, plus récemment, été mobilisée pour une maison de retraite. Cet exemple démontre ainsi une grande aptitude de l'outil à produire de l'artistique et à vivre de manière autonome.

▼ Savoir tenir compte du regard visionnaire de l'artiste

Certains rendez-vous ne doivent pas être manqués. Si les artistes ne peuvent pas être des visionnaires, qui pourra l'être ?

Il est important pour la Fédération et le réseau d'accompagner toute démarche artistique sur le paysage, notamment celle de deux réalisateurs prêts à s'engager sur un format national à partir de peu de moyens. Il semble ainsi essentiel de donner une audience nationale à ce film traitant des Observatoires Photographiques du Paysage, à l'image de Bernard Attali, qui dans les années 1980, avait élaboré la mission photographique à la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale, posant ainsi les premières pierres de cette démarche, ouvrant ainsi des fenêtres entre aménagement et paysage, ingénierie et arts plastiques.

Projet de recherche 2018-2020 : L'Observatoire Photographique du Paysage peut-il devenir un outil opérationnel de la planification et du développement rural ?

Anne Badrignans, Paysagiste
Courriel : badrignans.anne@gmail.com

Un réseau très impliqué dès la mise en place de l'Observatoire

Les Parcs naturels régionaux ont été très tôt associés à l'Observatoire Photographique du Paysage, six d'entre eux figurant parmi les premières démarches expérimentées. D'autres territoires du réseau ont ensuite rapidement souhaité s'emparer de l'outil en exprimant toutefois pour certains, le choix de s'extraire d'un « protocole national trop stricte et onéreux », conduisant ainsi à la création des méthodes locales et hybrides.

Une attente toujours plus forte autour du dispositif

En 2014, au moment où la Fédération des Parcs naturels régionaux de France conduit son étude, 25 Parcs énoncent alors la mise en place d'un Observatoire, dont la montée en puissance sera confirmée par une mise à jour régulière des données. A ce jour, trente Observatoires Photographiques du Paysage ont été constitués au sein de ce réseau et neuf sont en réflexion.



© Thierry Girard / SYCOPARC

Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional des Vosges du Nord.
Site 41, Philippsbourg : 1998, 2000, 2003, 2005, 2011, 2014.



© Geoffroy Mathieu/Bertrand Storleth, Collectif Les Panoramistes

Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.
Saint-Michel de Chabrillanoux - Belvédère : 2005, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2015.

Si les Parcs naturels régionaux portent un intérêt croissant à l'outil c'est notamment en raison du caractère à la fois pluriel et pluri-thématique de celui-ci. Certains ont d'ailleurs choisi d'y intégrer d'autres disciplines comme le Parc des Landes de Gascogne pour qui le sujet « énergie » a été rattaché au dispositif, dès sa mise en place.

Un rôle transversal allant de la sensibilisation à l'aide à la décision « par rebond »

A ce jour, l'Observatoire Photographique du Paysage est employé pour stimuler la connaissance paysagère et l'organisation du territoire, sa mise en place étant conditionnée par certains supports, tels que l'Atlas des paysages, où figurent les unités paysagères.

L'outil dès sa création, dispose également d'une capacité à pouvoir mobiliser l'ensemble des acteurs depuis les représentants des services de l'État jusqu'aux élus, en passant par les techniciens et certaines associations. Il parvient à fédérer tous ces acteurs, experts ou non du paysage et de la photographie.

L'Observatoire Photographique du Paysage concourt par ailleurs à modifier le regard porté par les habitants sur leur cadre de vie, le paysage étant souvent perçu différemment en passant par le prisme de la photographie. L'organisation d'échanges avec les autres acteurs locaux et les professionnels accompagnant la démarche d'observation contribue souvent à favoriser cette prise de distance vis-à-vis d'un paysage familier.

Au-delà, l'Observatoire Photographique du Paysage constitue un outil d'aide à la décision indirect employé :

- dans le cadre d'actions de concertation avec les élus ;
- lors de l'élaborations des documents d'urbanisme ;
- lors d'ateliers du paysage ;
- dans le cadre de la création de Plans de paysage ;
- comme support d'illustration des porter à connaissance dans les chartes paysagères et architecturales ;
- comme élément d'échange interne, en prévision de la révision des Chartes de Parcs ou de projets de territoires.

Un ensemble de difficultés à lever

Bien que l'Observatoire Photographique du Paysage puisse disposer d'atouts, celui-ci rencontre toutefois différents

freins à lever. La plupart des Parcs disposant de cet outil souhaitent, en effet, désormais faire de celui-ci un support d'aide à la décision directe, articulé aux politiques du paysage et de l'urbanisme ainsi qu'un outil d'évaluation aux actions quotidiennes et au renouvellement de la Charte. Pour autant il constitue davantage pour l'heure, un procédé permettant d'impulser un débat qualitatif. L'autre difficulté souvent évoquée réside dans la grande complexité à pouvoir impliquer les élus, pour qui l'outil paraît souvent inaccessible, trop artistique, exorbitant ou encore luxueux.

Surmonter ces blocages, c'est possible ?

Dépasser ces obstacles s'avère toutefois réalisable, certains territoires « avant-gardistes » et constituant les démarches les plus abouties, l'utilisant selon leur attente. Dans le Parc des Vosges du Nord le dispositif a été employé dans le cadre d'ateliers préalables à la rédaction d'un cahier des charges pour l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal et lors d'une candidature à un pôle d'excellence rural pour la valorisation de la construction en bois local. Celui-ci a également été utilisé dans la rédaction de fiches d'aide à la décision conçues suite aux échanges avec les élus lors de la commission aménagement et urbanisme. Dans le Parc du Pilat, l'outil faisant office de lanceur d'alerte sur les secteurs les plus soumis à l'enfrichement est aussi destiné au suivi de l'évolution des sièges d'exploitation, au débat, à la médiation avec les exploitants et la Chambre d'Agriculture.

De manière plus ponctuelle, le Parc du Golfe du Morbihan, a utilisé son Observatoire Photographique du Paysage comme indicateur de l'évolution du paysage lors de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Presqu'île de Rhuiz et pour le suivi de l'évolution du trait de côte. Enfin, l'approche participative conduite par le Parc de la Brenne dans laquelle a été impliqué un réseau de « veilleurs du paysage », lors de projets de Schéma de Cohérence Territoriale ou de Plan local d'urbanisme, vient remettre en cause certains préjugés, le participatif venant rejoindre l'opérationnel, jusqu'alors souvent opposés.

Malgré la prédisposition de ces Parcs à pouvoir dépasser les difficultés évoquées sur l'articulation de l'Observatoire à l'exercice opérationnel, les tendances actuelles, confortent toujours, pour la grande majorité du réseau, la persistance de facteurs limitants et l'attente très forte concernant les blocages à lever. Ces éléments déjà exprimés en 2016, mettent en lumière la nécessité d'engager une réflexion à même de contribuer à l'exploitation optimale de l'outil non valorisé à la hauteur de son potentiel actuellement.

Pour l'intégration de l'Observatoire Photographique du Paysage dans les politiques d'urbanisme

Ce cheminement dans les réflexions conduit autour de l'Observatoire Photographique du Paysage depuis trois ans avec le réseau a conduit à ce que soit proposée une démarche de recherche approfondie. Ce travail de thèse de doctorat qui prendrait la forme d'une Cifre, consistera à appréhender l'origine de ces blocages et les facteurs concourant à leur fixité. Il est, au-delà proposé que les Parcs puissent bénéficier dans ce cadre, d'un apport de préconisations concernant les moyens à mettre en œuvre enrayer les points d'achoppement, toutes approches confondues. Au regard de la diversité des approches, il paraît pertinent que le travail de recherche puisse être mené en prenant pour référence des Observatoires Photographiques du Paysage à des stades d'avancement différents. Il semble également justifié que la réflexion puisse tenir compte de la diversité géographique des territoires de Parcs et des enjeux s'y rattachant, afin que les réponses apportées puissent être le plus en adéquation possible avec l'attitude de chacun d'eux.

L'objectif consiste à ce que la réflexion puisse être encadrée par un directeur de thèse le plus ouvert à cette passerelle entre le paysage et l'urbanisme. En effet, l'on s'interroge aujourd'hui sur quelle peut-être la corrélation de ces résistances à la sociologie du travail, le paysage étant dissocié de l'urbanisme vis-à-vis duquel il demeure perçu comme élément « exotique ».



Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (Itinéraire 13). La Celle les Bordes - Ruisseau de la Pierre du Jeu : 1997, 000, 2005.

© Gérard Dalla Santa



L'Observatoire Photographique du Paysage peut-il constituer un outil d'aide à la décision direct ?

▼ L'accompagnement des territoires : une question rémanente

A l'origine se posait déjà la question de l'accompagnement sur tous les territoires de l'Observatoire. Réapparaissent aujourd'hui, à la fois, la demande et la nécessité de revenir à une assistance concernant sa mise en œuvre. Cet appui à l'obtention d'une méthode, à l'échange de pratiques et au regard d'analyse scientifique qu'il convient également de porter sur l'outil, devra tenir compte de la perception de chaque acteur concerné.

▼ Une relation étroite entre recherche / terrain

Ce projet de recherche dont le questionnement mobilise le réseau, semble émerger suite à un certain nombre d'années à s'interroger sur les paysages. De son côté, le Parc de la Brenne a accompagné une étudiante en thèse Cifre, sur la question de la « photo habitante ». La démarche a notamment permis d'apporter un cadre scientifique au montage de l'outil. Cette nouvelle interrogation pertinente à questionner au plan scientifique, met en lumière une opérationnalité de l'Observatoire Photographique du Paysage « à manipuler avec précaution ».

▼ Une articulation des énoncés parfois complexe

S'investir dans un travail de thèse constitue une expérience particulièrement enrichissante pour le candidat, la structure d'accueil opérationnelle et le laboratoire de recherche. Toutefois, l'une des difficultés réside dans la définition

minutieuse d'une problématique, énoncer un sujet de recherche ne concordant pas toujours avec la formulation d'un questionnement opérationnel et inversement. Pour autant, l'articulation de l'Observatoire Photographique à l'exercice opérationnel nécessite d'être approfondi.

▼ Un autre lien à l'urbanisme

L'Université de Lyon dispose également d'un laboratoire de recherche. Celui-ci encadre actuellement une thèse relative aux questions de Plans locaux d'urbanisme patrimoniaux, pour laquelle il s'agit d'observer la prise en compte au plan règlementaire des aspects patrimoniaux et au-delà des règlements nationaux, la manière dont les territoires s'approprient cette question. L'Université de Lyon serait tout à fait preneuse d'une recherche par rapport à cette question paysagère, les écoles d'architecture appréhendant le lien à l'urbanisme sous un autre angle, en comparaison des écoles du paysage.

▼ La recherche synonyme d'avancée pour les Parcs

Le Parc du Pilat accueille de manière très régulière des thèses Cifre. Celle tout récemment soutenue s'est faite reprocher de ne pas être assez dans la recherche. Toutefois, si ce travail ne s'était pas avéré synonyme d'avancée, le Parc n'aurait pas investi 50 % de moyens. Par ailleurs, bien que la démarche ait été jugée insuffisamment théorisée, car différant totalement de celle qu'aurait pu mettre en place un technicien, a permis au Parc de résoudre le problème auquel celui-ci était confronté. Par contre, bien qu'étant en animation dans la structure de Parc et relevant de la même direction que l'équipe technique, le rôle d'encadrement pédagogique assuré par le laboratoire de recherche demeure incontournable, celui-ci ne pouvant être pris en charge par le Parc.



© Guillaume Bonnel / PNRMR. © Patrice Le Bris / PNRMR

Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional de la Montagne de Reims : 2012, 2016, 1998, 2000, 2007.



© Geoffroy Mathieu/Bertrand Stofleth, Collectif Les Panoramistes

Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.
Saint-Julien du Gua : 2005, 2010, 2015 / Silhac - Hameau Le Mont : 2005, 2010, 2015 / Lachamp-Raphael - Suc du Montivernoux : 2005, 2010, 2015.

▼ **Un ensemble de termes à affiner**

Il paraît fondamental que les mots puissent être pesés : pour quel motif l'Observatoire Photographique du Paysage doit devenir un outil opérationnel ? Comment peut-il le devenir ? Il sera également très important de bien définir l'énoncé du titre, celui-ci ayant beaucoup de sens. Par ailleurs, quelles acceptions mettre derrière le terme « développement rural », celui-ci pouvant comprendre un nombre varié d'aspects.

▼ **Recherche versus action ?**

Peut-on émettre l'hypothèse d'une « recherche-action » dans laquelle seraient étudiées des évolutions de méthodes, l'Observatoire Photographique du Paysage étant pour l'heure difficilement utilisable en tant qu'outil opérationnel pour la planification et l'évaluation. Serait-il également possible d'imaginer dans la partie recherche-

action, le test et la mise en application des pratiques actuelles observées ? Sur ce point, il paraîtrait en effet intéressant que dans les territoires de Parcs puissent être explorées des pistes en recherche-action, à partir des différentes typologies d'Observatoires Photographiques du Paysage existantes.

▼ **Amener les décideurs à une nouvelle compréhension du paysage**

La prise en compte des différents éléments sensoriels, dans la démarche de conception de projet enseignée dans les écoles de paysage et que les professionnels doivent être en mesure d'analyser, manquent bien souvent dans la compréhension et la perception du paysage que peuvent avoir les habitants. C'est pourquoi un travail de rééquilibrage permettrait d'amener les élus à davantage concevoir l'espace de manière globale.

Évolutions issues de la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages impactant les Parcs naturels régionaux

Marie-Laure Thao, chargée de mission Chartes
Fédération des Parcs naturels régionaux de France
Courriel : mlthao@parcs-naturels-regionaux.fr

Les textes règlementaires

Ils concernent :

- Le principe d'interdiction hors agglomération en France, sauf exceptions (aéroports, gares, stades de plus de 15 000 personnes) : L. 581-7 du Code de l'Environnement ;
- La publicité dans les Parcs également interdite dans les agglomérations (L. 581-8 du Code de l'Environnement), avec possibilité de déroger à cette interdiction, via les Règlements Locaux de Publicité dans les conditions fixées au L. 581-14.
- Le rapport de compatibilité du Règlement Local de Publicité aux orientations et mesures de la Charte de Parc : L. 333-1.

Les évolutions suite à Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Elles comprennent :

- L'introduction d'une conditionnalité à l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité dans les territoires de Parcs : désormais la Charte doit contenir des orientations ou mesures relatives à la publicité (L581-14)

Questionnements

- Qu'est-ce qu'une orientation ou mesure relative à l'affichage publicitaire
- Malgré l'énonciation notable de cette conditionnalité, la plupart des Chartes traitaient déjà du sujet, à partir de dispositions plus ou moins précises selon les territoires. Le Parc du Haut-Languedoc dont une mesure de la Charte vient encadrer la publicité, peut notamment faire office de référence.
- Les Chartes du Parc du Pilat et du Parc des Pyrénées catalanes, figurant parmi celles révisées au cours des

dernières années, contiennent par ailleurs un renvoi à la charte signalétique. Contrairement au premier où la Charte renvoie à un document à élaborer dans le futur, pour le second, différents documents de référence ont été annexés à la charte, au moment de sa validation.

- Les orientations et mesures peuvent notamment concerner la préconisation ou l'exclusion de panneaux lumineux scellés au sol d'une taille supérieure à 2m². Ils peuvent également consister en la recommandation de tailles, de couleurs et l'emploi de matériaux locaux et / ou recyclés.
- Quel niveau de précision apporter à une orientation ou à une mesure traitant de l'affichage publicitaire au sein de la Charte, document d'orientation stratégique toutefois opposable ?
- D'autres documents en comparaison de la Charte paraissent plus adaptés pour décliner en détail la stratégie proposée en matière de publicité. Cependant de quelle valeur juridique ceux-ci disposent-ils ?

Quelques réflexions

- Plus les mesures de la Charte relatives à la publicité seront précises, plus la compatibilité avec le Règlement Local de Publicité sera aisée.
- Il semble important de bien rappeler : le rôle joué par chacun des acteurs du territoire sur ce sujet, la nécessité pour les signataires de la Charte d'une prise de responsabilités vis-à-vis des dispositifs illégaux et la mise en place d'outils pour contrevenir à ceux-ci.
- Il est recommandé de décliner ces orientations dans des documents accompagnant les différents acteurs : adapter les solutions aux socio-professionnels, collectivités... (Fascicules du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, Signalétique d'Information Locale, charte graphique...)



Une hétérogénéité d'acteurs à impliquer pour une prise de conscience collective

▼ Le paradoxe de la simplification

La mise en place d'un Règlement Local de Publicité, n'étant pas toujours requise pour les collectivités inférieures à 5000 habitants, ne rien mentionner dans la Charte s'avère plus facile, la publicité restant alors interdite.

Ce choix fait cependant apparaître, en cas de réalisation de Règlement Local de Publicité, le danger inhérent au transfert du pouvoir de police détenu par le préfet à l'élu de la commune.

▼ Une démarche d'enrichissement mutuel

Le Parc de la Brenne, dont la Charte encourage l'élaboration de Règlements Locaux de Publicité communaux ou intercommunaux, accompagne actuellement la démarche menée par sa plus importante communauté de communes, investie dans l'élaboration conjointe d'un Plan local d'urbanisme intercommunal et d'un Règlement Local de Publicité intercommunal. Parallèlement, le Parc a engagé la mise en œuvre d'une charte signalétique qui sera adossée au pas de temps de ces deux documents de planification. Le lancement de ces initiatives intervient au moment où le développement du territoire au plan de l'hébergement touristique a favorisé de nombreux questionnements sur la publicité ainsi que sur le niveau d'avancement à définir pour l'affichage publicitaire et la signalétique.

▼ Poser les bonnes bases préalables

Lors de la révision de Charte, des orientations et des mesures doivent être données, l'encouragement à l'élaboration de Règlements Locaux de Publicité devant être nécessairement accompagné d'éléments d'encadrement. L'absence de mention relative à la publicité demeure, en outre, un vrai sujet sur lequel débattre avec les élus, à l'occasion du renouvellement du label. Leur adhésion à cette possibilité pourra, en effet, permettre au Parc d'intervenir plus rapidement concernant sa suppression.



© Sylvain Duffard / Parc naturel des Alpilles

▼ Une plus-value aux débats

Le sujet des enseignes constitue un champ de possibilité notable, particulièrement au sein des Règlements Locaux de Publicité intercommunaux, où cette question peut être traitée sur le plan coercitif. Il est cependant important, lors des échanges traitant de ce thème, d'aborder l'ensemble des dispositifs afférents à l'affichage publicitaire, les pré-enseignes dérogatoires installées en milieu rural et en entrées de villes ne correspondant pas toujours aux choix les plus judicieux à retenir, leur présence impactant alors très fortement le paysage.

▼ Une position à définir et un cadre à trouver

Le rôle joué par les Parcs auprès des Directions Départementales des Territoires est également à questionner, notamment lors de la signature des autorisations par les préfets. Il semble important que cette fonction, aujourd'hui non définie dans les textes, puisse faire l'objet de débats. De nombreuses questions se posent, par ailleurs à l'échelle nationale, concernant les produits locaux et sur la façon dont la rédaction liée à ces derniers est traitée dans les services de l'Etat. Le Parc du Vercors qui au-delà de ses Appellations d'Origine Protégée et ses Indications Géographiques Protégées, souhaitait mettre à l'honneur l'ensemble de ses produits du territoire a reçu pour réponse qu'un traitement serait effectué « au cas par cas ». Il est fortement demandé, qu'à l'échelle nationale, les Directions Départementales des Territoire bénéficient sur ce point d'un cadrage.

▼ Accompagner le consensus

Une démarche de conseil architectural est menée par le Parc auprès de 350 acteurs sociaux-professionnels. Les documents de communication des grands groupes entrant en contradiction avec la politique conduite par le réseau en matière d'enseignes notamment pour la répartition de surface et gamme colorimétrique, un travail à mener auprès de ces derniers par la Fédération et le ministère semble aujourd'hui nécessaire.



© Parc naturel de Brière





Par ailleurs, concernant les produits marqués Parc, seuls « ceux pouvant être uniquement produits dans le Parc du Pilat » ont été indiqués par les deux départements. Ainsi une liste officielle de produits locaux, tout d'abord définie dans le guide signalétique, a ensuite été validée par les départements puis signée par les deux préfets et le président de l'intercommunalité.

▼ L'implication locale, un vecteur à l'action du Parc

Un plan de contrôle sur la publicité a été mis en place par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage sur le territoire du Parc du Golfe du Morbihan, dans l'esprit du Grenelle. La suppression d'enseignes, implantées au niveau des routes départementales par certaines communautés de communes, « marqueur » au lancement du Parc, a toutefois impliqué la mise en chantier d'une charte signalétique, pour laquelle quatre axes ont été définis : la signalétique d'information locale, la signalétique interprétative, les Règlements Locaux de Publicité et les pré-enseignes dérogatoires. Concernant ce dernier axe, le Parc amené à servir de conciliateur, lors d'une grève de la faim d'ostréiculteurs mis en demeure par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, a engagé dans ce cadre un travail de médiation, mené conjointement avec la commune concernée. La démarche a notamment permis d'aboutir à la conservation de deux pré-enseignes dérogatoires par exploitant et pour lesquelles a été défini une signalétique d'information locale commune à l'ensemble des chantiers ostréicoles réalisant uniquement de la vente directe. La réalisation d'un schéma destiné à relier les pré-enseignes dérogatoires à la charte signalétique pour l'interprétation de la signalétique d'information locale est également projetée. Cette approche bien qu'absente du premier programme d'actions a concouru à la mobilisation de 150 à 200 acteurs désormais impliqués dans les groupes de travail.

Le Parc, pour qui la publicité doit rester sous la responsabilité des préfets, s'est d'autre part positionné contre l'incitation à élaborer de nouveaux Règlements Locaux de

Publicité, provenant du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Vannes. Il envisage d'apporter son appui sur la question des enseignes, pour les documents de planification amenés à être révisés.

▼ La protection des éléments paysagers comme socle aux réflexions menées en matière de publicité

La Charte du Parc de Lorraine, applicable depuis 2015, comprend une mesure faisant référence à l'ensemble des principes de préservation des structures paysagères identifiées à prendre en compte pour chacun des Plans locaux d'urbanisme et des projets d'aménagement réalisés. Le chargé de mission « publicité » a accompagné une première commune dans la rédaction de son règlement local de publicité validé en 2016, pour lequel ont été utilisés ces principes de préservation des structures paysagères : coupures vertes, points de vue à préserver, axes routiers à valoriser. Les enjeux, à partir desquels a été déterminé le zonage, ont également été repris dans la réglementation. Le Règlement Local de Publicité, auquel demeure favorable le Parc de Lorraine, donne l'occasion de poser la question de la publicité, des enseignes, des pré-enseignes. Il favorise, de plus, la construction d'un projet global, bien que d'autres outils complémentaires et une démarche de sensibilisation soient requis. Un guide à destination des acteurs économiques, sur la façon de se signaler ainsi qu'une publication en lien à la signalétique d'information locale, ont également été édités par le Parc.



Le Parc Loire-Anjou-Touraine et la gestion de l'affichage : moyens, actions, principales ressources utilisées, questionnements

Mélanie Chollet, chargée de mission paysage
Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
Courriel : m.chollet@parc-loire-anjou-touraine.fr



© Parc naturel Loire-Anjou-Touraine

Un Parc positionné de longue date sur ce sujet

L'action conduite par le Parc Loire-Anjou-Touraine en matière de publicité, encadrée par le paysagiste rattaché au service « biodiversité et paysage », a donné lieu en 2002 à l'élaboration d'un guide dédié à l'affichage. Ce support, en raison de sa caducité au plan réglementaire, doit faire l'objet d'une remise à jour.

Le Parc s'est ensuite engagé dans la publication d'une brochure synthétique, proposant différents supports alternatifs aux pré-enseignes (signalétique d'information locale et panneaux du Code de la Route), qui n'a pu voir le jour suite à la prudence du département concernant la mise en œuvre des supports alternatifs.

L'encadrement et la sensibilisation des acteurs locaux comme actions privilégiées

A ce jour, le travail mené autour de la publicité repose majoritairement sur une démarche de conseils et de suivi. Il consiste notamment à accompagner les porteurs de

projet et les collectivités sollicitant le Parc au sujet d'interrogations générales ou dans le cadre de déposes à l'amiable émanant de la Direction Départementale des Territoires. Parallèlement à la rencontre d'élus, d'agents et à la participation à des groupes de réflexion, la chargée de mission anime également des réunions publiques à destination des entrepreneurs. Un appui technique et financier des collectivités a également été mis en place pour favoriser l'installation de mobilier d'entrée d'agglomération, spécifique au Parc. Ce procédé, instauré dans les années 2000, permet l'échange avec les élus sur les dispositifs à même de valoriser au mieux les éléments donnés à voir par leur commune. C'est aussi l'occasion de sensibiliser les élus sur les réglementations nationales sur l'affichage publicitaire et la signalétique.

Services de l'État/Parc : un rôle et des missions parfois confondus

Une collaboration étroite entre le Parc et les Directions Départementales des Territoires a, d'autre part, été instaurée pour les demandes d'enseignes. Les Directions Départementales des Territoires adressent, dans ce cadre, une copie des demandes leur étant parvenue au Parc, qui leur communique en retour un ensemble de conseils destinés à améliorer visuellement les projets, lorsque cela le nécessite.

Au-delà, le Parc organise des échanges avec les porteurs de projets et les acteurs socio-économiques, pour lesquels il convient d'avoir un discours très pédagogique autour de la réglementation en zone rurale, compte tenu de la position « d'empêcheur » lui ayant été assignée. Cette dernière a d'ailleurs conduit à la reformulation des courriers types des deux Directions Départementales des Territoires pour les demandes d'enseignes et les supports illégaux, afin que ce genre de malentendus ne puisse plus avoir lieu.

Le Parc et la Direction Départementale des Territoires ont aussi apporté leur soutien aux élus d'une importante collectivité souhaitant implanter des Relais Information Service, pour des activités ne pouvant pas être signalées par le biais des pré-enseignes dérogatoires. Les photo-montages réalisés ont ainsi permis aux élus de visualiser l'impact du projet sur le paysage, engendré par l'emplacement et la taille du panneau prévue à l'origine.

Quel bilan au regard de la démarche d'accompagnement réalisée ?

Sa pratique régulière de terrain permet aujourd'hui au Parc d'émettre le constat relatif à une méconnaissance encore importante des maires et de certains des acteurs techniques impliqués sur la question de l'affichage publicitaire. Celui-ci s'accompagne souvent d'une grande confusion entre « réglementation nationale » et « réglementation Parc ». Celui-ci, par ailleurs sollicité pour l'élaboration d'une liste d'activités pouvant bénéficier d'une pré-enseigne dérogatoire et à laquelle les élus n'ont pas souhaité répondre favorablement, évoque également un manque de jurisprudence au sujet du mot « terroir ». Sur les enseignes, une méconnaissance notable des autorisations, évaluées à 35 pour les 117 communes du Parc, va prochainement conduire la Direction Départementale des Territoires à rappeler l'ensemble des collectivités à cette obligation. Toutefois, le paysage étant un élément subjectif, quelle limite donner aux procédures pouvant être engagées ? De même, quelle position adopter vis-à-vis de la vitrophanie non incluse dans les enseignes mais concourant parfois au doublement de la surface d'affichage proposée lors de projets ?

D'autre part, une Signalétique d'Information Locale pour laquelle une charte vient d'être élaborée par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et s'appliquant uniquement aux routes départementales, a fait apparaître un problème d'homogénéité dans le procédé adopté et sur le type de couleurs employées. L'installation de Relais Information Service, dont certaines expériences passées sont

défaillantes, constitue en outre un élément de blocage, en l'absence de réglementation et d'encadrement requis pour pouvoir répondre aux demandes. Enfin, le Parc qui souhaite ne pas inciter les communes à l'élaboration de Règlements Locaux de Publicité, compte-tenu d'évolutions de compé-



tences entre les intercommunalités et de la difficulté des collectivités à les suivre, fait également face au « dilemme des élus ». Ce phénomène se traduisant par des procédures non abouties vis-à-vis des dispositifs illégaux, engendre souvent un sentiment d'injustice chez les porteurs de projets.

Au-delà, les nombreux guides dédiés au thème de l'affichage publicitaire, aux enseignes et aux pré-enseignes, élaborés par la très grande majorité du réseau, comportent une importante base commune. Au regard de ce constat ne serait-il pas pertinent que soit produit un guide global à l'échelle de l'ensemble des Parcs et que chacun pourrait ensuite compléter et ajuster en fonction de son contexte ?



© Parc naturel de Brière

Quand la publicité devient facteur d'attente et d'innovation

▼ Une posture nuancée assumée

Dans le cadre de la révision de sa Charte, le Parc de Corse a sollicité Paysages de France. Il a aujourd'hui le sentiment d'avoir été leuré. Lors de la phase d'enquête publique, les représentants de l'État et les acteurs locaux concernés ayant été associés à la concertation, les préconisations émises par celle-ci ayant ensuite été intégrées. Le Parc a souhaité mentionner dans sa Charte que les collectivités ne seraient pas incitées à élaborer des Règlements Locaux de Publicité, aucune des communes incluses dans son périmètre n'en prévoyant. Ceux amenés à être réalisés à la demande des maires, seront toutefois accompagnés par le Parc.

▼ Innover, mutualiser, face à un sujet complexe

Dans le Parc des Alpilles, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ne joue pas son rôle de censeur par rapport à la publicité. Cela implique pour le Syndicat mixte d'appréhender seul ce sujet, pour lequel un quart temps peut uniquement être dédié. La difficulté s'avère grande en raison d'une méconnaissance globale sur le sujet. Par ailleurs, pour un nombre considérable de professionnels, la réglementation aujourd'hui en vigueur correspond à celle mise en place par le Parc. Celui-ci a instauré il y a quelques années, un service de prestations destiné à accompagner les communes dans leur mise en conformité, l'élaboration de Règlements Locaux de Publicité et de signalétiques d'information locale. La création d'un CDD, directement rémunéré par les communes sur la base de cette offre et pour lequel ont été calculés le nombre de jours requis pour chacune d'elles, a permis la création d'un service de proximité effectif. La courte durée des contrats a toutefois favorisé le départ prématuré de la personne recrutée.

▼ Pour une meilleure reconnaissance des produits du terroir

Concernant le sujet des entreprises exclues des préenseignes dérogatoires bien que celles-ci soient considérées par les agents des Parcs comme des structures de production locales, la Fédération, sur la base d'un argumentaire commun, pourrait solliciter le ministre Nicolas Hulot. Il pourrait être demandé à ce que le dispositif d'affichage dérogatoire puisse désormais inclure les produits marqués « Parcs naturels régionaux », accompagné des conseils et recommandations du Parc concerné.

▼ Impliquer les acteurs économiques autrement

Il serait intéressant d'aborder cette problématique sous

l'angle du volet économique et en terme de stratégie marketing. En effet, l'entrée par ce biais encourage souvent les entreprises à s'investir très fortement et pour lesquelles un appui devrait provenir des Chambres consulaires. La création d'outils permettant d'observer l'absence de lisibilité engendrée par l'accumulation des panneaux pourrait en outre s'avérer pertinent.

▼ Signaler la variété des acteurs locaux, révéler la richesse des produits présents

Le chargé de mission publicité a été recruté au Parc de Lorraine suite au repérage et à la verbalisation soudaine du territoire par les Directions Départementales des Territoires. Il porte désormais sa réflexion sur la signalétique d'information locale. Il a notamment engagé la conception d'un guide pour informer les acteurs privés sur les répertoires existants via lesquels ils pourront se faire connaître. La démarche a permis de prendre connaissance d'un référencement inadéquat de ses acteurs touristiques dans les offices de tourisme. Par ailleurs, le Parc a conclu à une définition extrêmement restrictive concernant la notion de « produits du terroir », en décalage avec la réalité du terrain et qu'il convient de revoir pour l'avenir.

▼ Ouvrir le répertoire des productions locales

Il est cohérent que les produits de terroir « marque valeur Parcs », puissent répondre aux principes de la loi, ceux-ci étant issus d'une élaboration locale. Il convient toutefois d'appeler à la prudence, cette sélection ne pouvant pas exclusivement se restreindre aux produits consommables. C'est la raison pour laquelle le Parc des Ballons des Vosges a souhaité prendre en compte l'ensemble des marquages entrant dans le champ des produits et des productions locales. Pour autant l'interprétation qui peut en être faite constitue un point de complexité, notamment lorsqu'il s'agit de le considérer sur 200 communes, l'ensemble des initiatives locales pouvant comprendre un nombre considérable de produits.

▼ Prendre appui sur la complémentarité des outils

Le Parc de Corse a conçu une charte signalétique dans laquelle un volet a été consacré aux Relais Information Service et à la signalétique d'Information Locale. A l'entrée de chaque commune des pré-enseignes viennent indiquer la présence de produits locaux et d'hébergements. Il est également question que soit développée une application qui permettra aux touristes et aux visiteurs de pouvoir identifier les produits marqués « Valeur Parcs naturels régionaux », présents sur l'ensemble du territoire.

▼ Une nouvelle approche de la publicité

Dans le cadre d'un projet de Relais Information Service, le Parc Loire-Anjou-Touraine a accompagné un groupe de travail à se former aux différents outils de référencement sur Internet. Les deux sessions organisées à l'attention des chefs d'entreprises présents, animée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, a permis à chacun d'eux d'appréhender les supports informatiques encore non utilisés pour optimiser leur image sur le Net.



Expression libre : Ce que les Parcs retiennent de la journée ...

Monique Cassé, Parc du Golfe du Morbihan

Ce temps d'échange, enthousiasmant, permettra, à partir des réflexions et des cas pratiques présentés, de venir alimenter les réflexions conduites par le Parc ...

Marie-Laure Thao, Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Il a été particulièrement enrichissant de pouvoir bénéficier des remontées concrètes des territoires sur certaines questions parfois superficiellement évoquées dans une charte ...

Dany Chiaperro, Parc de la Brenne

Cette « piqûre de rappel » permet de se remettre en réseau et favorise la réflexion par rapport aux problématiques locales quotidiennes. La mise en réseau pourrait en effet concerner l'élaboration d'un guide national sur la publicité, pour lequel nous n'étions jusqu'à présent pas mûrs ...

Nicolas Antoine, Parc du Vercors

Ces deux jours intenses se sont avérés très stimulants. Bien que le territoire du Parc du Vercors dispose d'entrées très diverses, l'espoir de pouvoir mettre en place un Observatoire Photographique du Paysage demeure ...

Marion Doubre, Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse

Trois thèmes d'actualité riches et intéressants pour le Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse. Il est cependant dommage que le temps très cadré n'ait pas permis d'évoquer la question du choix des prestataires et celle de l'implication des partenaires. Sur la publicité, la mutualisation des outils constitue une réelle source d'intérêt ...

Nathalie Salinas, Parc des Monts d'Ardèche

Concernant les Plans de paysage et l'Observatoire Photographique du Paysage, sachons conduire des actions nouvelles, en terme de méthodologie et modifions les cadres au bon sens du terme. Il est fondamental que les enjeux présents autour du climat, de l'énergie, de la biodiversité, des changements structurels, sociaux-culturels, de la structuration des tissus économique ou encore vis-à-vis des modes de productions puissent dorénavant être parties intégrantes d'outils comme les Plans de paysage ou les Observatoires Photographiques.



Parc naturel régional des Ballons des Vosges © Anne Badrignans

Selon la même logique, faisons évoluer nos cahiers des charges, interrogeons nous sur les différentes compétences à recruter ...

Virginie Benoît, Parc de Brière

Il est toujours aussi inspirant de venir et de sortir de l'environnement quotidien. Les échanges apportent chaque fois de nouveaux éléments. Sur la publicité et la signalétique par ailleurs, nous pouvons prendre conscience que nous sommes nombreux à être confrontés aux mêmes problématiques. Cela questionne, en effet, la nécessité de travailler en réseau sur ce sujet ...

Mélanie Chollet, Parc Loire-Anjou-Touraine

Venir et réaliser que chacun a besoin respectivement avec ses problématiques quotidiennes apporte une bouffée d'air. La question de la publicité pourrait, notamment, donner lieu à la création d'un sous-groupe, pour les Parcs en révision de Charte. La démarche a été engagée au niveau du réseau des directeurs. Néanmoins, les chargés de mission, responsables de la rédaction des parties techniques sont également à associer ...

Anne-Catherine Privat-Madelin, Parc des Alpilles

Ce type de journée permet d'appréhender les différentes actions réalisées dans chacun des territoires de projet. Certaines questions conjointes permettent parallèlement d'avancer. Le projet de recherche sur les Observatoires Photographiques du Paysage représente une nouveauté intéressante. Les 51 territoires sont, par ailleurs, toujours un peu plus en demande d'approche en réseau et d'outils communs ...

Amélie-Madeleine Guers, Parc du Haut-Languedoc

Cette journée qui permet d'échanger avec les autres Parcs confrontés à des problématiques similaires, favorise l'apport de pistes de travail ...

Julien Marceau, Parc du Pilat

Être ici permet en effet de prendre des idées et de constater la bonne marche de quelques projets notables. Certaines actions, contrairement à d'autres, ne peuvent toutefois pas faire l'objet d'un travail en réseau, à l'échelle nationale. Le fait de disposer, à l'échelon local, sur la publicité, d'un tronc commun et d'échanger en détail sur les éléments les plus basiques de la loi n'amenant aucune dérogation possible, permet d'adosser les différents interlocuteurs à un réseau équivalent de connaissances ...

Marine Briaux-Warski, Luce Lachaize, Elvira Lehstedt, Anaëlle Marsault, Juliette Mosdier, Étudiantes

Pour nous étudiantes, cette rencontre a favorisé la découverte de l'univers des Parcs, présenté en cours, sous une dimension très pédagogique ...

Aurélié Dufils, Parc des Boucles de la Seine normande

Les différents thèmes proposés pour cette rencontre ont mobilisés toute l'attention du Parc, avec en perspective, la création à venir d'un Observatoire Photographique du Paysage sur lequel le Parc souhaite aujourd'hui s'engager ...

Olivier Thiébaud, Parc du Morvan

Il serait particulièrement intéressant que le réseau puisse approfondir sa réflexion sur le concept et la définition des objectifs de qualité paysagère. Il est d'autre part demandé que le prochain séminaire, organisé par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, puisse reprendre la méthode de co-construction qui avait retenu pour celui organisé dans le Parc des Causses du Quercy. Un système de partage et de recensement collectif a ensuite été opérée par chacun ...

Maxime Lemaire, Parc des Caps et Marais d'Opale

Un autre élément : il s'agit du mot « lien ». Il est réellement intéressant que des interlocuteurs extérieurs au réseau écoles, ministère, soit présents et que les Parcs aient la possibilité que soit cultivé cet esprit de mise en commun et de partage ...

Julien Transy, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Il est vraiment précieux d'avoir, en complément de journées monothématiques dédiées par exemple aux observatoires et aux Plan de paysage, des temps d'échanges venant croiser et lier les différents sujets traités ...

Gilles de Beaulieu, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Il s'agit au sujet des objectifs de qualité paysagère, de mieux prendre en compte le paysage dans les Chartes de Parcs naturels régionaux, sans pour autant l'appréhender, sous un angle trop technocratique ...

Pascal Rinaldi-Dovio, Parc de Corse

Le Parc de Corse pourrait étudier à ce que l'Observatoire Photographique du Paysage fasse office d'outil opérationnel et en cas de poste disponible, à l'accueil de la thèse Cifre. Sur le sujet de la publicité ensuite, il est indispensable d'établir un lien entre la conception, le développement économique et les différents sujets touchant au territoire ...

Chiara Piai, Doctorante en anthropologie et Géographie sociale

En tant que personne extérieure, cette journée a permis de bénéficier d'une vue d'ensemble des Parcs dans leur singularité et d'apprécier également l'existence d'un réseau ...

Gaëlle Romi, Parc du Marais poitevin

Bien que tous les sujets prévus n'aient pas été abordés lors des débats, ce retour d'expériences est essentiel dans la mesure où il favorise l'apport de solutions sur des problématiques présentes dans l'ensemble des Parcs et auxquelles se confrontent tous les chargés de mission. Il en effet très positif que les Parcs et les représentants de l'État puissent échanger de manière directe sur la publicité, à l'occasion de ces journées, auxquelles pourrait être également associées les Chambres de Commerce et d'Industrie. et d'autres acteurs. La démarche conduite au niveau régional et qui a permis de faire avancer les choses, pourrait également faire évoluer la problématique en lien aux produits du terroir et d'estimer comment la signalétique peut-être perçue autrement par les acteurs socio-économiques ...

Anne Philipczyk, Parc de Lorraine

Celui-ci passant quotidiennement en arrière-plan des questions d'urbanisme et de biodiversité, continuons de parler paysage, à l'occasion de journées consacrées à ce thème ...



Parc naturel régional de Camargue © FPNRF

Liste des participants

Nom	Prénom	Courriel	Organisme
ANTOINE	Nicolas	nicolas.antoine@pnr-vercors.fr	Parc naturel régional du Vercors
BADRIGNANS	Anne	badrignans.anne@gmail.com	Paysagiste indépendante
BARBIER	Max	max.barbier@cget.gouv.fr	CGET
BENOIT	Virginie	v.benoit@parc-naturel-briere.fr	Parc naturel régional de Brière
BREILLOT	Valentin	valentin.breillot@normandie.fr	Conseil Régional de Normandie
BRIAUX-WARSKI	Marine	marine.briaux-warski@etu.nancy.archi.fr	ENSA de Nancy
BURY	Corinne	corinne.bury@parc-naturel-avesnois.com	Parc naturel régional de l'Avesnois
CARCAUD	Nathalie	nathalie.carcaud@agrocampus-ouest.fr	Agrocampus Ouest
CASSÉ	Monique	monique.casse@golfe-morbihan.bzh	Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
CHEVILLARD	Laure	l.chevallard@parc-pyrenees-ariegeoises.fr	Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
CHIAPPERO	Dany	d.chiappero@parc-naturel-brenne.fr	Parc naturel régional de la Brenne
CHOLLET	Mélanie	m.chollet@parc-loire-anjou-touraine.fr	Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
COUILLARD	Denis	denis.couillard@enedis-grdf.fr	ENSAPLV
DE BEAULIEU	Gilles	gilles.de-beaulieu@developpement-durable.gouv.fr	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
DOUBRE	Marion	m.dobre@parc-naturel-chevreuse.fr	Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
DUFILS	Aurélie	aurelie.dufils@pnr-seine-normande.com	Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
FIXY	Maud	maud.fixy@parc-pyrenees-catalanes.fr	Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes
GUERS	Amélie-Madeleine	paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr	Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc
HAREL	Philippe	phil.harel@hotmail.fr	Réalisateur et acteur
ITUKA	Mayu	mytkk@hotmail.com	ENSAPLV
KLEINDIENST	Anne	a.kleindienst@parc-ballons-vosges.fr	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
LACHAIZE	Luce	luce.lachaize@etu.nancy.archi.fr	ENSA de Nancy
LEHERICY	Muriel	m.lehericy@pnrpl.com	Parc naturel régional du Périgord-Limousin
LEHMSTEDT	Elvira	elvira.lehmstedt@etu.nancy.archi.fr	ENSA de Nancy
LEMAIRE	Maxime	MLEMAIRE@parc-opale.fr	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
LEPLE	Florence	f.leple@pnr-millevaches.fr	Parc naturel régional des Millevaches en Limousin
MARCEAU	Julien	jmarceau@parc-naturel-pilat.fr	Parc naturel régional du Pilat
MARSAULT	Anaëlle	anaelle.marsault@etu.nancy.archi.fr	ENSA de Nancy
MORIN	Perrine	pmorin@parc-opale.fr	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
MOSDIER	Juliette	juliette.mosdier-pierre@etu.nancy.archi.fr	ENSA de Nancy
MOUTET	Philippe	pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr	Fédération des Parcs naturels régionaux de France
OLSEN	Marc	marc@marcolsen.net	Studio DMO
PAILLET	Simon	s.paillet@parcdesbauges.com	Parc naturel régional du Massif des Bauges
PHILIPCZYK	Anne	anne.philipczyk@pnr-lorraine.com	Parc naturel régional de Lorraine
PIAI	Chiara	chiara.piai.contact@gmail.com	Université Savoie Mont Blanc Université Grenoble Alpes
PRIVAT-MADELIN	Anne-Catherine	ac.privatmadelin@parc-alpilles.fr	Parc naturel régional des Alpilles
QUESNEY	Daniel	Daniel Quesney : dqpaysages@free.fr	Réalisateur et photographe
REGNAULT	Cécile		Université de Lyon
RINALDI-DOVIO	Pascal	prinaldi@pnr-corse.fr	Parc naturel régional de Corse
ROMI	Gaëlle	g.romi@parc-marais-poitevin.fr	Parc naturel régional du Marais poitevin
SALINAS	Nathalie	nsalinas@pnrma.fr	Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
SALLES	Sylvie	sylviesalles@wanadoo.fr	ENSA Paris Val de Seine
SANAA	Nicolas	nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr	Fédération des Parcs naturels régionaux de France
THAO	Marie-Laure	mlthao@parcs-naturels-regionaux.fr	Fédération des Parcs naturels régionaux de France
THIBAULT	Jean-Pierre	jean-pierre.thibault@developpement-durable.gouv.fr	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
THIEBAUT	Olivier	olivier.thiebaut@parcdumorvan.org	Parc naturel régional du Morvan
TRANSY	Julien	Julien.Transy@developpement-durable.gouv.fr	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
VAURIAC	Bernard	bernard.vauriac@orange.fr	Fédération des Parcs naturels régionaux de France et Parc du Périgord-Limousin
WALKER	Julie	j.walker@parc-camargue.fr	Parc naturel régional de Camargue
WEICK	Pierre	pweick@parcs-naturels-regionaux.fr	Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Directeur de la publication :

Pierre Weick

Coordination :

Nicolas Sanaa - nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr
Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Rédaction et réalisation graphique :

Anne Badrignans, ingénieur paysagiste
badrignans.anne@gmail.com

Comité de lecture :

Monique Cassé, Laure Chevillard, Mélanie Chollet, Gilles de Beaulieu,
Philippe Harel, Perrine Morin, Simon Paillet, Daniel Quesney,
Nicolas Sanaa, Marie-Laure Thao, Pierre Weick

Dépôt légal - ISBN 978-2-9538922-7-7
Juin 2018

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez - nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

